



CAMPUS
**TERRE &
NATURE**

APPRENTISSAGE

BAC PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Code RNCP : 31691 / Code NSF : 214 / Code CPF : 247025/ Code ROME : A1203

OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation au Bac professionnel Aménagements Paysagers vous permet d'acquérir les compétences d'un ouvrier hautement qualifié dans les domaines de :

- L'entretien des jardins et des espaces verts
- L'aménagement paysager

CONDITIONS D'ADMISSION:

- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage

Un contrat signé après la rentrée donne lieu à un positionnement spécifique avant votre intégration

- ✓ Avoir entre 16 et 30 ans

- ✓ Avoir validé un CAP ou un niveau seconde

Si vous intégrez la formation sans contrat, nous pouvons vous accompagner dans vos recherches.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation s'appuie sur un référentiel national d'évaluation qui se découpe en plusieurs capacités :

- C1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- C2 Débattre à l'ère de la mondialisation
- C3 Développer son identité culturelle
- C4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles
- C5 Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
- C6 Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
- C7 Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- C8 Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
- C9 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Le référentiel du diplôme est disponible sur le site Chlorofil.fr : <https://chlorofil.fr/diplomes/secontaire/bac-pro/1re-term/ap>

INSCRIPTION À LA FORMATION

dés janvier pour une rentrée en septembre

DURÉE :

Durée : 682 h/an soit 1364 h sur 2 ans au CFA Agricole

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation se fait :

- 50% en contrôle continu : Il s'agit d'épreuves écrites, pratiques ou orales selon les modules
- 50% en épreuves terminales : Il s'agit d'épreuves écrites et orales selon les modules

L'apprenant dispose du calendrier des épreuves et de convocations aux épreuves certificatives et terminales 2 semaines minimum avant la date.

Evaluations certificatives tout au long de la formation : orales, pratiques et écrites

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATIONS



**TAUX DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS**
57 %

Coût pédagogique

- Entièrement pris en charge par l'OPCO pour les entreprises privées.
- Pris en charge à 100% par le CNFPT dans la limite de montants maximums pour les Collectivités territoriales.
- Pour les employeurs publics, les coûts pédagogiques sont intégralement à leur charge.

Voir : <https://campusterreetnature.fr/infos-pratiques/je-suis-un-professionnel/>

Frais de cantine et d'internat : <https://campusterreetnature.fr/infos-pratiques/tarifs/apprentissage/>



**TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE**
33 %

APRÈS LA FORMATION

Débouchés métiers du CAPA Jardinier Paysagiste

- Ouvrier hautement qualifié
- Chef d'équipe dans une entreprise de conception et d'aménagements paysagers

Poursuite d'études

Diplôme de niveau IV : BTS Agricole d'aménagements paysagers



**TAUX DE
SATISFACTION**
50 %

VOS RÉFÉRENTS SUR NARBONNE

Pédagogie	Administration	Formation	Insertion
Zoher BOUBSILA	Virginie FABRE	Anne-Catherine SPINELLI Jérôme LAVERAN-FESQUET	Christelle WATIER



CFA AGRICOLE DE L'AUDE
Site de NARBONNE
Lycée Martin Luther King
Avenue des Etangs
11 100 NARBONNE

CONTACTS

04 68 41 36 39

cfaa11.moncontrat@educagri.fr

www.campusterreetnature.fr

@fcpa11 sur   

